



L'équipe
municipale vous
souhaite d'excellentes
fêtes de Noël
et du Nouvel An !

Que se passe-t-il à Feigères ?

Bulletin de décembre 2025 • N°10

LES TRADITIONS DE NOËL ET LA MAGIE DES ILLUMINATIONS

Noël est l'une des fêtes les plus attendues de l'année, un moment où les familles se réunissent, où les souvenirs se tissent et où la féerie s'invite dans le quotidien. Parmi les nombreux rituels qui entourent cette période, les illuminations occupent une place privilégiée. Elles transforment les villes et les foyers en paysages lumineux, et contribuent à créer cette atmosphère si particulière, entre chaleur, émerveillement et convivialité.

Les traditions de Noël remontent à plusieurs siècles et s'inspirent souvent de coutumes anciennes célébrant la lumière au cœur de l'hiver. Le sapin, par exemple, symbole d'éternité, était autrefois décoré de pommes, de noix et de rubans ; aujourd'hui, il se pare de guirlandes électriques et d'ornements scintillants. Chaque foyer crée son propre univers lumineux : une bougie à la fenêtre pour accueillir les voyageurs, une étoile brillante au sommet du sapin, ou encore des lumières douces qui réchauffent les longues soirées de décembre. Chaque soir, vous êtes conviés aux pots de l'avent organisés par ArHuNa.

Mais ce sont surtout les illuminations publiques qui contribuent à faire de Noël un événement exceptionnel. Elles expriment également un désir collectif de partage et sont l'occasion pour les municipalités et les commerçants de transmettre un message de joie et d'unité. Certains villages organisent même des concours d'illuminations, encourageant les habitants à décorer leurs maisons de mille feux. Les façades se couvrent alors de

motifs lumineux : étoiles, anges, rennes, flocons, personnages de contes... La créativité devient un langage universel, capable de rassembler et d'émerveiller. Dans les rues, les places ou les parcs, les installations lumineuses transforment la ville en décor féerique : Feigères ne fait pas exception et cette période voit notre village s'embellir de multiples décos. Arches étincelantes, drapés de lumière, suspensions dorées ou bleutées : chaque quartier se métamorphose, invitant à la promenade et à la découverte.

Les marchés de Noël, eux aussi, s'emplissent d'une ambiance chaleureuse, où les guirlandes apportent une touche de magie au-dessus des chalets de bois. Cette tradition attire chaque année petits et grands, qui viennent admirer les décors, faire leurs achats ou simplement s'immerger dans l'esprit festif. À Feigères, la vieille ferme organise un marché de Noël réunissant des producteurs locaux.

Au-delà de leur beauté visuelle, les illuminations de Noël portent un sens profond : celui de la lumière qui résiste à la nuit, de l'espoir qui persiste au cœur de l'hiver. Elles rappellent que cette période est avant tout une fête du partage, de la générosité et de la chaleur humaine. En illuminant les rues et les visages, elles prolongent les traditions ancestrales tout en offrant, année après année, une parenthèse enchantée.

Le Conseil municipal

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX LE CONSEIL MUNICIPAL A NOTAMMENT APPROUVÉ :

Au cours de la session du 10 juillet 2025

- La réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre du projet de modification n° 2 du PLU
- Les modalités de concertation préalable pour la modification n° 2 du PLU
- La nouvelle définition des périmètres de stationnement réglementé :

1/ Places bleues de 8h à 19h

- *Parking situé route de Présilly face au n° 48 (immeuble la Glycine) :* 8 places bleues, 1 place place bleue handicapée, maximum 2h de stationnement, sauf le dimanche et jours fériés
- *Places situées route de Présilly à hauteur du n° 48 :* 5 places bleues, maximum 2h de stationnement, sauf le dimanche et jours fériés
- *Parking situé route de Présilly à hauteur du n° 89 devant les commerces :* 5 places bleues, 1 place bleue handicapée, parking réservé aux commerces, maximum 2h de stationnement, sauf le dimanche et jours fériés
- *Parking situé route de Saint-Julien face au n° 67 :* 8 places bleues, maximum 2h de stationnement, sauf le dimanche et jours fériés

2/ Places situées route de Présilly à hauteur du n° 78/80 devant les commerces le long de la route : 3 places bleues, 10 minutes de stationnement pour les commerces

3/ Parking situé chemin de l'École à proximité du n° 236 (local) et du parc de jeux : 4 places, dépose minutes de 15 mn, de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 19h ; Zone bleue de 9 places, stationnement de 7h à 18h, maximum 3h de stationnement, sauf dimanche et jours fériés

- La mise en place d'un tarif de 250 € pour l'enlèvement des déchets et ordures ménagères sauvages
- La convention de mise à disposition d'un agent de police municipale : temps de travail réparti à hauteur de 80% pour Feigères et de 20% pour la commune de Présilly.

Au cours de la session du 18 septembre 2025

- Une subvention de 1 410 € reversée à la coopérative scolaire pour le séjour en montagne de deux classes du 14 au 16 mai 2025

- La convention d'adhésion à un groupement de commandes fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et loisirs créatifs coordonné par la commune de Saint-Julien-en-Genevois.

Au cours de la session du 13 novembre 2025

- La convention avec la Communauté de communes du Genevois pour le déploiement d'un site public de compostage collectif sur la parcelle AI 450, à proximité du groupe scolaire
- La convention de délégation de service public pour la capture et la mise en fourrière des animaux errants avec l'association Animaux Secours d'Arthaz-Pont-Notre-Dame
- Une demande de subvention d'un montant de 5 000 € auprès du Conseil Savoie Mont Blanc dans le cadre du plan de développement de la lecture publique 2022-2027
- La convention d'aide et d'assistance dans le cadre du plan communal de sauvegarde entre la commune et l'association de protection civile de Haute-Savoie (APC 74)
- Le plan communal de sauvegarde
- La mise à jour des tarifs des concessions du cimetière communal :

Type de concession	Durée	Tarif
Concession inhumation (terrain)	30 ans	600 €
Concession inhumation (terrain)	50 ans	1 000 €
Concession columbarium	30 ans	400 €
Concession columbarium	50 ans	600 €
Concession cavurne	30 ans	500 €
Concession cavurne	50 ans	800 €
Renouvellement de concession (terrain/columbarium/cavurne)	30 ans	400 €
Concession enfant (- 16 ans)	50 ans	50 €
Concession enfant (- 16 ans)	30 ans	30 €
Renouvellement concession enfant	30 ans	30 €

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Si vous avez emménagé dans notre commune, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale :

- par internet via **service public**,
- en vous rendant à la mairie.

Si vous avez changé d'adresse dans la commune, vous devez en informer la mairie. En effet, la liste électorale doit contenir des informations à jour. Il suffit juste de transmettre par courrier ou par mail à population@feigeres74.fr un justificatif de domicile récent (facture énergie, attestation d'abonnement...). La date limite d'inscription pour voter aux élections municipales est le 6 février 2026 (4 février 2026 sur internet).



Vos élus vous informent

BONNE ANNÉE



*Vis comme si tu devais mourir demain,
apprends comme si tu devais vivre toujours.*

GANDHI



Madame le Maire et l'équipe municipale vous convient
le mardi 13 janvier dès 18h à l'école de Feigères,
pour la cérémonie des voeux
qui sera suivie d'un moment de convivialité.

Muriel Grats

LE CCAS

COLIS DE FIN D'ANNÉE...

Les membres du CCAS passeront remettre les colis de fin d'année courant décembre. **Un total de 126 colis sera distribué.** Cette année, la municipalité a décidé de valoriser le circuit court en faisant appel à des producteurs locaux : Ô Champs Paysans de Collonges-Sous-Salève.

ET PLACES DE CINÉMA

Pour rappel, le CCAS offre **à toutes les personnes de plus de 65 ans 4 entrées de cinéma par an au cinéma le Rouge et le Noir**, valables à compter du 1^{er} février 2026.



RÉCUPÉRATION DES SAPINS DE NOËL

Comme chaque année, une plateforme sera à disposition sur le parking du tri sélectif face à la salle polyvalente pour récupérer vos sapins de Noël. **Elle sera en service à partir du 5 janvier jusqu'au 2 février 2026.** Passé ce délai, nous vous laisserons le soin de déposer votre sapin en déchèterie. Certains de ces sapins seront récupérés par un particulier pour alimenter son bétail, les autres seront broyés et alimenteront notre compost.

CARTE D'ACCÈS À LA DÉCHETERIE

Une carte d'accès est obligatoire pour accéder aux déchèteries de Neydens et de Vulbens aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels : elle vous permet d'ouvrir la barrière à l'entrée et à la sortie. **Pour l'obtenir, vous devez vous connecter sur le site cc-genevois.fr, rubrique mes démarches** puis demander ou refaire une carte d'accès aux déchèteries.

LES ILLUMINATIONS DE NOËL

La pose des sapins, réalisée par les services techniques de la commune, a eu lieu la première semaine de décembre 2025. Durant la semaine, les sapins ont été joliment décorés par un groupe de personnes membres de l'association Feigères Activ, qui effectue ce travail depuis plusieurs années. Quant aux illuminations de Noël, l'entreprise Grandchamp procédera à la mise en lumière mi-décembre ; celles-ci seront déposées mi-janvier 2026.



Vos élus vous informent

TRAVAUX SUR LA VOIRIE

ARRÊTÉ N° 2025_067

Réglementant la circulation sur l'allée sous Les Prés

Travaux : branchement AEP et EU au n° 9

Période : dans l'intervalle du 1^{er}/12 au 15/12/2025

Entreprise : Rampa TP

Dispositif : empiètement sur la chaussée, fermeture de la circulation si nécessaire

ARRÊTÉ N° 2025_068

Réglementant la circulation et le stationnement sur toutes les voiries de la commune

Travaux : maintenance et réseaux de signalisation lumineuse tricolore

Période : année 2026

Entreprise : Bouygues Énergies et Services

Dispositif : chantier mobile, à adapter

ARRÊTÉ N° 2025_071

Réglementant la circulation chemin des Contamines

Travaux de génie civil : réalisation d'une tranchée et pose d'une chambre L1T

Période : dans l'intervalle du 1^{er}/12/2025 au 30/03/2026

Dispositif : empiètement sur la chaussée

Entreprise : Potain Réseaux pour le compte du Syane

ARRÊTÉ N° 2025_072

Réglementant la circulation chemin de la Scierie

Travaux : branchement AEP pour les Villas Perseas

Période : dans l'intervalle du 1^{er}/12 au 15/12/2025

Dispositif : mise en place d'un alternat manuel

Entreprise : Rampa TP

JEUX POUR LES ENFANTS

La Commune a procédé à l'aménagement du parc de jeux chemin de l'École. Quant à l'Agorespace, les services techniques ont enlevé le jeu qui n'était plus conforme (toboggan) et aménageront la balançoire pour une utilisation destinée aux adolescents. L'acquisition d'un nouveau jeu, lui aussi pour les adolescents, est en cours de réflexion auprès des élus.



POSE DU CALVAIRE AU CHEMIN DE BEL AIR

Comme prévu lors du permis de construire de la SCCV Feigères Résidence Perspective de 2016, le calvaire (croix de mission de 1951) a été déplacé et déposé sur la plateforme du bassin chemin de Bel Air. Il était précédemment à l'intersection du chemin de Bel Air et du chemin de Ravoire.

La vie associative et les évènements

**ATELIER DÉCO DE NOËL DU 29 NOVEMBRE
MERCI ET BRAVO À TOUS LES ENFANTS POUR LEUR PARTICIPATION
ET LEUR SENS DE LA CRÉATIVITÉ.**



**L'ASSOCIATION SOU DES ÉCOLES
A RÉSERVÉ LE LOCAL, AU 236 CHEMIN DE L'ÉCOLE,
NOUVELLEMENT RÉNOVÉ, LE 5 ET LE 19 DÉCEMBRE
POUR LA VENTE DE CRÊPES.**

SYNDICAT MIXTE DU SALÈVE : LES ANIMATIONS DE DÉCEMBRE



TRACES ET INDICES D'ANIMAUX

De 3 à 7 ans - 3€

Mardi 23 décembre • 10h30

Maison du Salève

Drôles de crottes, noisettes grignotées, trous dans le sol ou plumes... Mais qui laisse tout ce bazar dans la nature ? Partez à la recherche des animaux de la forêt.

MUSIQUE VERTE

De 6 à 11 ans - 8€

Mardi 23 décembre • 14h30

Maison du Salève

Apprenez à fabriquer des instruments de musique avec les éléments de la nature.

BRICO NATURE :

LES ANIMAUX DE L'HIVER

De 3 à 7 ans - 8€

Mardi 30 décembre • 10h30

Maison du Salève

Venez créer des animaux avec des éléments de la nature. On vous expliquera aussi comment les animaux s'adaptent à l'hiver.

ON NE PASSERA PAS L'HIVER !... (AU FROID)

De 6 à 11 ans - 6€

Mardi 30 décembre • 14h30

Maison du Salève

Quand il fait froid, nous mettons une doudoune, un bonnet, des gants. Mais comment font les animaux ? Découvrez leurs différentes stratégies à travers une immersion dans la nature. Migration, hibernation, hivernation. Habiliez-vous chaudement et gare au froid de canard !



La vie associative et les évènements



Cette année 2026, la 10^e Nuit de la lecture se déroulera du 21 au 25 janvier, une manifestation soutenue par le Centre national du livre sur proposition du ministère de la Culture. Le thème mis à l'honneur, Villes et Campagnes, sera parrainé par Marie-Hélène Lafon et Laurent Gaudé. Un choix de thème tout trouvé pour Feigères. La bibliothèque en profitera pour lancer le club de lectrices-lecteurs. Rendez-vous le jeudi 22 janvier 2026 de 20h à 21h30.

Dans le cadre de cette 10^e Nuit de la lecture, la bibliothèque sera ouverte en nocturne jusqu'à 21h30. Venez y partager sans façon vos lectures : coups de cœur, coups de gueule, recommandations, perplexités et toutes autres lectures, quel qu'en soit le thème et en toute convivialité. Soyez les bienvenu-es. À vos livres ! Renseignements et inscription facultative auprès de la bibliothèque de Feigères : bibliotheque@feigeres74.fr

ATELIER D'ÉCRITURE

Rendez-vous mercredi 4 février de 18h à 21h30.

Si vous aimez écrire ou souhaitez découvrir l'écriture, venez partager un moment agréable dans une ambiance conviviale. Ces rencontres auront lieu de façon régulière.

Envie de Fondue ?

Laissez-vous tenter par les sachets de fondue prêts à déguster à la maison

Tarif : 14 €

Pour commander :

Par email auprès du Sou des écoles : soudesecoles.feigeres@gmail.com

En flashant le QR Code avec votre téléphone !

***Chaque vente participe au financement des projets et sorties de l'école**

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612
74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 • mairie@feigeres74.fr

www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h /
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication : Myriam Grats
Rédacteur en chef : Éric Collomb

ÉTAT CIVIL
• BIENVENUE À •
Biolluz Jules, le 17 octobre
au foyer de Liliana Oliveira et Fabrice Biolluz
Toutes nos félicitations à ses parents.

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
www.pefc-france.org

